



territoire
d'énergie

GARD - SMEG

4, rue Bridaine

30000 Nîmes

Tél : 04 66 38 65 75

contact@territoireenergiegard.fr

www.territoireenergiegard.fr

LE SERVICE PUBLIC DE L'ÉNERGIE GARDOISE



CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) est un instrument de maîtrise de la demande énergétique mis en place par les pouvoirs publics.

Les obligés du dispositif CEE sont les acteurs soumis à une obligation d'économies d'énergie (EDF, Engie, TOTAL...). L'obligation globale est répartie entre ces obligés au prorata de leurs ventes d'énergie aux consommateurs finaux.

Le dispositif est en effet ouvert à d'autres acteurs, appelés les éligibles, qui peuvent également obtenir des CEE pour leurs opérations d'économies d'énergie, créant ainsi les conditions d'un marché d'échange de CEE. Les collectivités font parties des éligibles.

Concrètement, cela se traduit par le versement d'une prime CEE par un obligé ou un mandataire pour la réalisation de travaux de rénovation et d'efficacité énergétique.

François FARGIER

Maîtrise de l'Énergie

Tél : 06 77 89 73 37

francois.fargier@territoireenergiegard.fr

www.territoireenergiegard.fr

TE 30 VOUS AIDE

Le TE 30 peut alors jouer le rôle de mandataire pour le compte du bénéficiaire (collectivité).

Le TE 30 va accompagner le bénéficiaire dans l'identification d'opérations d'efficacité énergétique et l'inciter à réaliser ces opérations en contrepartie de l'obtention des droits à CEE induits par cette mise en œuvre.

Le TE 30 en tant que mandataire monte le dossier pour le bénéficiaire en contrepartie d'une rémunération pour frais de gestion.

Alors, pourquoi TE 30 ?

- Une mutualisation des CEE au niveau régional, d'où un volume plus important et donc un prix négociable plus élevé.
- Une optimisation du prix du CEE lors de la vente.
- Les frais de 15% maximum retenus, contre une prestation par un opérateur privé incluse dans leur offre mais avec une valorisation de CEE moindre.